



## Communiqué de la Mairie de BEAUX

Les mandats municipaux actuels étant prolongés par décision du Premier Ministre du 19 mars 2020 jusqu'à « mi-mai au moins » sans autre précision à ce jour et susceptibles d'être prorogés.

Madame GRANGE, Maire, assistée des membres du Conseil Municipal, a pris les dispositions suivantes :

\*le secrétariat de mairie sera assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 9h à 12h à **guichet fermé**. Il pourra être contacté uniquement par téléphone au 09.66.42.22.66 de 10h à 12h, messagerie internet [beaux43@orange.fr](mailto:beaux43@orange.fr), et boîte de contact du site de la Mairie [www.beaux.fr](http://www.beaux.fr).

Un accueil physique pourra exceptionnellement être autorisé sur rendez-vous et à titre individuel, en respectant strictement les consignes sanitaires, pour des raisons prioritaires d'ordre administratif qu'il appartiendra au Maire et au Secrétariat Général d'apprécier et de décider.

En dehors de ces jours, une permanence téléphonique sera assurée par les élus les mercredis et samedis matin de 10h à 12h.

\* une permanence des services techniques sera assurée, dans le strict respect des règles sanitaires, afin d'intervenir sur des situations d'urgence pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

\* L'accès aux bâtiments publics tels que le terrain multisports (City Stade), le terrain de foot, la Salle Polyvalente, l'école, ainsi que ceux mis à la disposition des associations est strictement interdit, sauf autorisation préalable, et fera l'objet de poursuite.

\* Une cellule de veille sanitaire et sociale est mise en place. Gérée par les élus avec la collaboration du cabinet infirmier, des cabinets médicaux, de l'ADMR,

des services sociaux du Département, des organismes sociaux (MSA, Sécurité Sociale,).

Elle a pour mission de recenser les besoins des personnes âgées, seules, isolées, malades, fragilisées par les mesures de confinement.

En fonction des besoins identifiés et exprimés, la cellule de veille sanitaire et sociale mettra en place une organisation adaptée et la communiquera à l'ensemble des administrés.

Elle aura également pour mission de veiller au respect absolu des règles de confinement et de prendre toutes les dispositions pour interdire et pour faire interdire les comportements irresponsables.

Madame le Maire et ses adjoints, assistés du Secrétariat Général, se retrouveront quotidiennement en visio-conférence pour faire un point sur la situation et sur son évolution et pour adapter l'administration et la gestion de la commune en conséquence.

Chers habitants et habitantes de notre commune, nous comptons sur votre esprit citoyen, votre sens des responsabilités et votre esprit de solidarité pour respecter et faire respecter les règles du confinement, adopter et faire adopter les gestes barrières.

C'est à ce prix que tous ensemble nous gagnerons cette bataille et retrouverons des jours meilleurs.

Madame GRANGE, Maire et les membres du Conseil Municipal de BEAUX